

17^{ème} Open de Dijon 2026

REGLEMENT

Article 1

Le « 17^{ème} Open de Dijon cadence longue » est organisé par le club **DIJON ECHIQUIER des DUCS**. Il se déroule les 17 et 18 octobre 2026 Salle des Fêtes Camille Claudel rue Camille Claudel à Dijon (21). Le tournoi est prévu en 5 rondes avec appariements au système suisse.

Le vainqueur s'établit selon la place dans le classement général.

Les règles du jeu sont celles fixées par la F.I.D.E. Les montants des droits d'inscription sont de 30 € pour les Seniors et de 15 € pour les moins de 20 ans. Une réduction de 5 € est appliquée pour une préinscription avant le 10/10/2026

Article 2

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés pour la saison 2026–2027. Les joueurs non licenciés sont dans l'obligation de prendre une licence A sur place au tarif en vigueur.

Les parties se joueront :

- En 60 minutes + incrément de 30 secs par coup.

Article 3

Le contrôle des licences est obligatoire le samedi 17 octobre 2026 de 09h00 à 09h45, dans la salle de jeu. Clôture des inscriptions à 09h45.

Article 4

Le tournoi sera arbitré par Monsieur Michaël BOILEAU, arbitre fédéral de niveau 2. Il sera responsable de l'établissement et de la transmission des résultats.

Article 5

Pour le classement final le départage s'effectuera au Buchholz, Cumulatif puis Performance.

Si un joueur ne se présente **pas au bout de 30 minutes devant son échiquier** alors la partie sera déclarée perdue par forfait par le joueur absent.

Article 6

Les prix de ce tournoi ne sont pas cumulables entre eux. Les prix sont attribués au classement général après lecture de la grille américaine.

Tous les prix sont garantis s'il y a 45 participants payants.

Les 1^{er} prix du général d'un montant de 200 € pour le tournoi A et 120 € pour le tournoi B sont garantis en toutes circonstances.

Article 7

Toute personne ne respectant pas les règles de bienséance pendant et en dehors des parties se verra exclure de façon définitive du tournoi et des locaux. Les comportements nuisant à la charte du joueur d'échecs feront l'objet d'une demande de suspension auprès de la FFE.

Tous les portables sont interdits dans l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, bar et espaces concomitants).

Si un téléphone émet un son, son possesseur perdra immédiatement sa partie.

Si un joueur consulte tout appareil numérique, même éteint, (téléphone, ordinateur, tablette, iPod, I-pad ...) durant sa partie, il perdra sa partie immédiatement.